



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE DE LAGES
Séance du 4 septembre 2024**

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	11
En exercice	8
Nombre de présents	7
Excusés	1
Absents	3

Date de convocation : L'an deux mille vingt-quatre,
28 juin 2024 le quatre septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Fabrice CREPY, Maire.

Date d'affichage :
10 juillet 2024

Présents : Mmes et MM. Fabrice CRÉPY – Magali BONNEFOY – Florence SIORAT - Caroline PERETTI –Valérie DUPUY – Emilie CAZAUX - Marc BÉDÉ

Excusé : Patrick BOURGEOIS

Procurations : Patrick BOURGEOIS a donné procuration à Fabrice CREPY

Absents : Stéphan POURCET, Maritza PERDRIEL, Stéphane-Jean DUPHLOUX,

Madame Valérie DUPUY a été nommée secrétaire.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 3 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire introduit la séance en demandant au conseil d'effectuer une minute de silence en mémoire à monsieur Frédéric ROCHIS, ancien conseiller municipal. Monsieur ROCHIS avait été élu en 2020 avec 265 voix, soit le plus grand nombre de voix obtenu par un candidat à cette élection. Il était un conseiller municipal très actif et présent sur la commune, notamment sur le marché mais aussi une personne pleine d'humour et de joie de vivre.

L'ensemble du conseil municipal effectue une minute de silence.

I - DELIBERATIONS

N° 2024-28 - OBJET : Modification des statuts de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la délibération du 09 juillet 2024 par laquelle l'organe délibérant de la *communauté de communes des Terres du Lauragais* a approuvé les modifications des statuts.

Monsieur le Maire donne lecture des statuts de la communauté de communes.

Conformément à l'article 5211-14 du CGCT, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les modifications proposées. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Monsieur le Maire rappelle les conditions de majorité requises :

- Les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci
- la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant les deux tiers de la population.

Il est donc demandé aujourd'hui au conseil municipal de se prononcer sur la mise en conformité des statuts et sur la révision des contours de la compétence culture de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- D'AUTORISER les modifications des statuts telles que présentées, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute Garonne pour le contrôle de sa légalité.

N° 2024-29 - OBJET : Révision Libre – Reste à charge 2023 « Portage de Repas »

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2023-37 prise par le conseil municipal en date 13 septembre 2023, validant le rapport de la CLECT intitulé Rapport n°7-2023 : Révision Libre Reste à charge PORTAGE DE REPAS.

Et il rappelle la délibération DL2024_110 prise par la communauté de communes Terres du Lauragais en date du 9 juillet 2024.

Monsieur le Maire rappelle le montant calculé du reste à charge PORTAGE DE REPAS de la communauté de communes des Terres du Lauragais pour l'exercice 2023 qui s'élève à 66 697,05 €. Il convient d'acter ce montant afin que celui-ci soit réparti et déduit des attributions de compensation de la commune en fonction du nombre de repas.

Pour la commune de Saint-Pierre de Lages, la somme qui sera prélevée lors du versement du dernier acompte des AC définitives soit en décembre 2024, sera de : 3 092,32 €.

Monsieur le Maire explique que le forfait de 100 € a déjà été prélevé sur les AC provisoires 2024. Il précise que le coût total financé par AC pour la commune est donc de 3 092,32 + 100 soit 3 192,32 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette révision libre des attributions de compensation.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité ;

APPROUVE cette révision libre reste à charge PORTAGE DE REPAS au titre de l'année 2023.

AUTORISE le prélèvement de la somme de 3 092,32 € sur l'acompte de décembre 2024 de l'attribution de compensation de la commune.

AUTORISE le maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

N° 2024-30 - OBJET : Convention PETR Pays Lauragais Conseil Energie

Face aux enjeux soulevés par le changement climatique, les nouvelles réglementations et l'explosion des coûts de l'énergie, les collectivités doivent arbitrer au quotidien sur des décisions souvent complexes, qui auront un impact significatif sur leur budget, mais aussi sur la qualité de vie de leurs administrés et agents.

Monsieur le Maire rappelle que le PETR du Pays Lauragais et ses membres se sont engagés, dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), à mettre en œuvre une politique volontariste de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables. Dans ce cadre, le PETR du Pays Lauragais a développé dès 2018, un service de Conseil en Energie Partagé (CEP).

Fort de cette expérience, et faisant suite à une enquête questionnaire auprès de l'ensemble des collectivités du territoire, une évolution de la mission est aujourd'hui proposée.

Le PETR du Pays Lauragais, souhaite désormais apporter des solutions au profit de l'ensemble de ses communes et

Communautés de communes, en répondant au plus près des besoins et attentes. Et toujours en complémentarité avec les actions déjà menées par l'ensemble des acteurs du territoire (SYADEN, SDHEG, SDET, CAUE 11.31.81, SOLEVAL, PNR,...).

Le service mutualisé de conseil en maîtrise de l'énergie du PETR permet aux communes de disposer d'un conseil personnalisé afin de les aider à faire des choix pertinents, et les accompagner dans toutes les démarches touchant à la transition énergétique. Il est proposé sous la forme de conventionnement en jours d'ingénierie, proportionnellement au type d'accompagnement. Les accompagnements et les engagements du PETR et de notre collectivité sont formalisés dans le cadre d'une convention portant la référence n°C-2024-0007 telle qu'annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

APPROUVE. Les termes de la convention annexée à la délibération, qui sera passée entre le PETR du Pays

Lauragais et la commune de Saint Pierre de Lages celle-ci définissant les conditions, les accompagnements et les coûts d'intervention du conseiller énergie.

- **AUTORISE.** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toute formalité et à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de ce dossier.

N° 2024-31 - OBJET : Avenant à la convention de prestation de services entre la communauté de communes des Terres du Lauragais et la commune de Saint Pierre de Lages

Le conseil a fait le choix de réduire le nombre d'heures de la prestation de la communauté de communes des Terres du Lauragais pour l'entretien des espaces verts. Une proposition d'avenant sera soumise lors du prochain conseil municipal en prenant en considération la reprise d'un agent technique à son poste de travail en mi-temps thérapeutique. Par conséquent, aucune délibération n'a été prise lors du conseil municipal.

N° 2024-32 - OBJET : Election des délégués du SDEHG

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne est un syndicat mixte composé de 585 communes et de Toulouse Métropole. Le SDEHG est administré par un comité syndical dont les membres sont issus de Toulouse Métropole et de 52 commissions territoriales réparties géographiquement sur le département.

Les communes membres sont représentées au sein du SDEHG par le biais des 52 commissions territoriales ayant pour vocation une fonction de relais local.

Suite à la démission de Madame Stéphanie DE LACHADENEDE en date du 31 mai 2024 il est nécessaire d'élire un nouveau délégué pour la remplacer.

Le conseil municipal est invité à procéder à l'élection du nouveau délégué de la commune à ladite commission territoriale, au scrutin secret et à la majorité absolue, ou à la majorité relative si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, conformément aux articles L5211-7, L5212-7 et L5212-8 du code général des collectivités territoriales.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité ;

Le nouveau délégué élu à la commission territoriale du SDEHG est madame Caroline PERRETI.

Les 2 délégués élus à la commission territoriale du SDEHG sont donc désormais :

- Mme Emilie CAZAUX
- Mme Caroline PERRETI.

N° 2024-33 - OBJET : Avenant 1 et 2 au marché de travaux de rénovation de la salle des fêtes communale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération 2024-05 du 6 mars 2024 désignant l'entreprise OCBAT pour la prise en charge des travaux relatifs au lot 1 (Gros Œuvre) des travaux de rénovation de la salle des fêtes communale. L'acte d'engagement du lot 1 a été initialement signé pour les montants suivants : **364 366.28 € HT soit 437 239.54 € TTC**

Un premier coût supplémentaire est nécessaire dans le cadre de la création de réseaux supplémentaire, suite à la non intervention de l'entreprise Enedis. **Ce coût est de 12 731.20 € HT soit 15 277.44 € TTC.** Amenant le montant total du 1^{er} lot du marché à **377 097.48 € HT et 452 516.98 € TTC** pour le 1^{er} avenant.

Un second coût supplémentaire est également nécessaire afin d'effectuer une opération de désamiantage sur l'atelier bricolage. Le montant de ce second avenant est de **22 688.53 € HT soit**

27 226.24 € TTC. Cumulé au 1^{er} avenant, l'avenant 2 amène le montant total du 1^{er} lot du marché au coût de **399 786.01 € HT soit 479 743.21 € TTC.**

Monsieur le Maire demande au conseil de valider ces 2 avenants afin que les travaux relatifs au projet puissent continuer.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité :

Autorise monsieur le Maire à signer les avenants 1 et 2 relatifs au lot 1 du marché de travaux de rénovation de la salle des fêtes communale.

II - SUJETS SOUMIS A DISCUSSION

● Portail Famille

Le portail famille a été mis en place le jour de la rentrée. La grande majorité des parents (80 foyers) ont pu créer un compte en amont. Seules 5 familles n'ont pas encore effectué la démarche à ce jour. Le portail permet aux parents d'effectuer les inscriptions aux repas de la cantine et pour la garderie du matin.

Ce système vise à simplifier la gestion des inscriptions et des désinscriptions pour les parents, mais nécessite un temps d'adaptation.

La municipalité envisage l'application de majorations pour les parents qui n'effectueraient pas les démarches d'inscriptions. Madame BONNEFOY précise que ce point sera abordé lors du prochain conseil municipal. Un débat aura également lieu concernant la facturation des enfants scolarisés, dont les parents sont domiciliés à l'extérieur de la commune.

● Groupe Scolaire

Madame Sophie CATHERINE est arrivée au sein de l'établissement pour remplacer madame CERRO. Monsieur le Maire espère que cette personne très dynamique saura rapidement prendre ses marques au sein de l'école.

Madame Magali BONNEFOY rappelle que le projet CNR est en cours avec la mise en place d'une bibliothèque ainsi que l'aménagement de la cour. Madame CHARLES de l'inspection académique a octroyé un temps de décharge à madame CATHERINE afin que cette dernière puisse s'investir sur le projet.

Les effectifs pour l'année scolaire 2024/2025 sont répartis de la manière suivante :

- PS/GS : 23 élèves
- PS/GS : 23 élèves
- CE1 : 17 élèves
- CE/CM1 : 20 élèves
- CM1/CM2 : 26 élèves

Soit un total de 109 élèves.

Monsieur le Maire rappelle que le groupe scolaire doit disposer d'au moins 103 élèves pour ne pas se voir contraint à la fermeture d'une classe.

Madame SIORAT informe le conseil que le département propose des études de projections sur 10 ans.

● Gestion et entretien des espaces verts

Monsieur MAILLOT, agent technique en charge des espaces verts, a repris ses fonctions le 20 août 2024 en mi-temps thérapeutique. Ce dernier travaillera uniquement le matin, du mardi au vendredi. Toutefois, il est désormais en capacité de conduire le tracteur.

Suite à une blessure, Monsieur OOGHE reprendra ses fonctions à partir mercredi 11 septembre, après avoir terminé la formation du CACES.

La communauté de communes intervient en soutien aux agents dans la gestion des espaces verts, notamment sur les sites du groupe scolaire et de la gare. Le coût relatif à l'intervention de Terres du Lauragais varie selon les agents employés. L'avenant à la convention mentionné dans la délibération prévoit une intervention de l'EPCI sur un total de 400 heures pour l'année 2024.

● Dénomination de rues en vue d'attribution de numéros d'adressage

Monsieur le Maire propose au conseil de renommer certaines rues afin de pouvoir, par la suite, y attribuer une numérotation (obligation légale). La numérotation se ferait de manière classique à partir du numéro 1, le numéro 1 étant le plus près du centre-ville. La liste suivante, non définitive, a été évoquée :

Voie communale (VC)			
Nom	Longueur (en ml)	Localisation	Observation
VC1 Chemin des Orphelines	1552	de D1 à VC2	
VC2 Chemin dit de Lagarde	354	Chemin des Orphelines à limite de Ste Foy d'Aigrefeuille	
VC3 Chemin de l'Eglise	349	de VC1 à VC1	
VC4 Chemin de Cocagne	176	de VC1 à VC6	
VC5 Allée du Pastel	230	de VC1 à VC6	
VC6 Chemin du Touron	442	de D1 à Touron	
VC7 Lotissement Beausoleil	110	de VC1 à fond lotissement	
VC9 Chemin de la Barrague	141		
VC10 d'en Jalaber Chemin Bouscatel	568		
VC12 Impasse des Albigots	538	de D94A à fond Impasse des Albigots	
VC13 Impasse cité des Jardins	70	de D1 à la Batisse	
VC14 Chemin de Germa	1400	de D94A à Germa	
VC15 d'en Rouil Chemin de Lattes	792	de D94A à Limite Vallesvilles (1584/2)	Mitoyen Vallesvilles
VC16 Chemin de Lingrat	748	de D1 à Lingrat	
VC 17 Chemin des Perrières	474		
VC 18 Impasse de la Source	95		
VC 19 Chemin des Mousserons	151		
VC 20 Chemin des Ruches	125		
VC 21 Impasse des Hauts de Gare	160	Lotissement Communal Les Hauts de Gare	
VC 22 Impasse Jean Rolland	60	Lotissement Communal Les Hauts de Gare	
VC 23 Chemin du Coteau	430	Lotissement Communal Les Vignes	
VC 24 Passage des Sureaux	35	Lotissement Communal Les Vignes	
VC 25 Passage des Passereaux	35	Lotissement Communal Les Vignes	
VC 26 Impasse des Coquelicots	34	Lotissement Communal Les Vignes	
VC 27 Chemin du Caoulet	571	De D1 à D1 ancienne V11	
VC 28 Chemin des Albigots			
VC 29 Chemin de Borde Haute			
VC 30 Route de Vallesvilles			
VC 31 Impasse La Salamandre			
Total	9268		

Chemin rural (CR)			
Nom	Longueur (en ml)	Localisation	Observation
CR1 Chemin de Lagarde	535	de D54A à Chemin de Lagarde	?
CR2 Chemin en Curt	136	de D54A à le Poulard	
CR4 Chemin de Lingrat	284	de VC17 à Lingrat	
CR5 Chemin des Eoules			
CR6 Chemin Les Roussillous			
CR7 Impasse Bajole			
CR8 Impasse Villebourg			
CR9 Impasse Les Garrigues			
Total			

Place publique			
Nom	Surface (en m ²)	Localisation	Observation
Place de la mairie	811	devant la mairie	
Place des jardins	201	au fond de la cité des jardins	
Place de l'Eglise	1017	devant l'église	
Place de l'Ecole	411	devant l'école	
Parking Tennis	825	devant le tennis	
Total	3265		

Voie verte			
Nom	Longueur (en ml)	Localisation	Observation
VV1 Giratoire Monplaisir	475	Avenue de Vallesvilles	
VV2 Giratoire Monplaisir	721	Chemin de Combebernat	
Total	1196		

● Entretien des voiries communales

Monsieur le Maire s'est renseigné sur la possibilité de remplacer l'enrobé par de la grave ciment sur les chemins d'exploitation en lieu et place de bi-couche. Cette opération s'avérant bien trop coûteuse pour la commune, il propose de rester sur ce qui était prévu dans le devis initial par Terres du Lauragais gestionnaire de la voirie.

● Rénovation de la salle des fêtes

Madame Florence SIORAT informe le conseil municipal que la démolition du bâtiment a débuté le lundi 2 septembre 2024. Le désamiantage de l'atelier est prévu pour la mi-septembre cependant le rapport de l'étude G2 Pro effectuée cet été est toujours en attente.

Madame SIORAT insiste sur la nécessité de dégager le lieu de stockage sur le côté de l'atelier afin que les entreprises puissent y stocker les éléments nécessaires au chantier. Elle propose également d'explorer certaines pistes pour la mise en place du télétravail des agents administratifs lors des

jours de travaux les plus bruyants (possibilité de téléphone professionnel, aménagement d'horaires, utilisation de la suite logicielle à domicile etc). Il est cependant précisé que le niveau de nuisance sonore lié aux travaux n'est pour l'instant pas suffisamment important pour perturber les agents.

La convention passée avec le PETR du Pays Lauragais permettra d'élaborer des dossiers de demandes de subventions auprès de la région sur les volets relatifs à l'accessibilité et à l'énergie, pour un total d'environ 55 000 €. L'objectif étant de se rapprocher d'un montant de subventionnement de 80% du coût du projet.

● Déploiement de poteaux incendie

Monsieur le Maire revient sur un problème d'urbanisme récurrent qui est celui du refus des permis de construire en raison d'un avis défavorable du SDIS, lié au manque de ressource pour défendre une zone constructible. Les zones trop excentrées ne disposent effectivement pas de point d'eau, ce qui empêche toute intervention des pompiers.

Monsieur CREPY s'est renseigné sur la possibilité de déployer des bornes incendies sur les zones concernées, toutefois l'installation de ces bornes demanderait des travaux de raccordement bien trop important vis-à-vis des moyens financiers de la commune.

● Événements à venir

Voici les listes des futurs événements communaux, certaines dates sont susceptibles d'être modifiées :

Apéro Bricol : vendredi 27 septembre 2024 (en partenariat avec les associations La Recyclante et Vélorigais, un musicien sera présent pour animer l'événement).

Le jour de la nuit : samedi 12 octobre 2024

Cérémonie du 11 novembre : lundi 11 novembre 2024

Halloween : jeudi 31 octobre 2024

Téléthon : samedi 30 novembre 2024

Repas des aînés : samedi 7 décembre 2024

Vœux du Maire : vendredi 10 janvier 2025

● Sujets Divers

Monsieur le Maire souligne que le SDEHG a bien été informé du vol de câbles survenu sur les lampadaires du piétonnier allant vers le collège. A ce jour aucun retour n'a été effectué.

Une nouvelle enquête relative aux horaires d'extinction de l'éclairage public sera bientôt menée auprès des habitants. De la même manière, un sondage sera effectué pour déterminer le nom de la nouvelle salle des fêtes communale.

Madame SIORAT informe le conseil que la toiture de la chapelle de l'église a été réparée. Une intervention supplémentaire sur la rive de la toiture a permis d'achever les travaux au mois de juillet.

Madame Valérie DUPUY demande aux conseillers de commencer à réfléchir sur les articles du prochain bulletin municipal. Ce dernier devrait comprendre un article relatif à la mise en place du portail famille mais aussi un reportage sur les travaux de rénovation de la salle des fêtes.

**La séance est levée le mercredi 4 septembre 2024 à 23h34.
La date du prochain conseil est fixée au mercredi 2 octobre 2024.**

Ont signé les membres présents :

NOMS - PRENOMS	QUALITE	SIGNATURES
CRÉPY Fabrice	Maire	
SIORAT Florence	1 ^{er} Adjoint	
BONNEFOY Magali	2 ^{ème} Adjoint	
POURCET Stephan	Conseiller Municipal	Absent
BÉDÉ Marc	Conseiller Municipal	
BOURGEOIS Patrick	Conseiller Municipal	Absent, procuration donnée à Fabrice CREPY
CAZAUX Émilie	Conseillère Municipale	
DUPHLOUX Stéphane-Jean	Conseiller Municipal	Absent
DUPUY Valérie	Conseillère Municipale	
PERDRIEL Maritza	Conseillère Municipale	Absent
PERETTI Caroline	Conseillère Municipale	